



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
31.08.2018**

Délibération 042.2018

L'An deux mil dix-huit, le vendredi trente et un août à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

11 Présents : mesdames Carole COLOMBEL, Colette DUBUISSON et Evelyne NICOLLE et messieurs Yves COLE, Philippe GORNET, Marc Antoine HAVY, Dominique LACHEVRES, Jackie MARCATTE, Roger NICOLLE, Eric TINEL et Patrick VOLLAIS.

4 Absents excusés : Madame Véronique FAMERY et messieurs Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT, Patrick MAGNE qui donne pouvoir à Roger NICOLLE et Christophe COURAYER qui donne pouvoir à Eric TINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie MARCATTE

<p>TARIFS CANTINE GARDERIE APPLICABLES AU 01.09.2018</p>

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission scolaire Intercommunale a proposé lors de sa dernière réunion de modifier les tarifs Cantine à compter du 1^{er} septembre 2018 comme ci-après

Repas prévu 3.30€

Repas non prévu 4.10 €

Repas adultes 4.05 €

Repas famille 3.05 €

(Famille de 3 rationnaires et plus)

Pour ce qui est des tarifs de garderie, la commission a proposé de maintenir les tarifs existants soit :

- Pour la garderie matin : 1 euro par enfant et par jour
- Pour la garderie de l'après-midi :
1.50€ par enfant et par jour si l'enfant part avant 17h30
Et 2€ par enfant et par jour si l'enfant part après 17h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs cantine garderies comme ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait et délibéré les ans, mois et jour que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme

M. le Maire
D.LACHEVRES

Téléphone secrétariat: 02.35.56.53.90 – Téléphone /Répondeur M. le Maire : 02.35.56.92.25
Courriel : mairie.yvecrique@wanadoo.fr